


<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 26 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille huit, le 28 juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 24 juin 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Marie-Thérèse MANGEOT, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Françoise BOUCARD, Michel RISSE, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE.</p> <p>ABSENTS : Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET, Claude CHASTENET.</p> <p>Secrétaire de séance : Françoise BOUCARD</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p align="center"><u>Emprunt pour l'achat d'un camion benne</u></p>	<p><u>Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet et transmise au contrôle de légalité le 3 juillet 2008.</u></p> <p>Le Président rappelle que le 29 mai 2008, il a décidé l'achat d'un camion benne pour le service technique. Pour équilibrer le plan de financement, il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le recours à l'emprunt.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise le Président à souscrire un emprunt pour équilibrer le plan de financement correspondant à l'achat d'un camion benne. • Précise les conditions de cet emprunt <ul style="list-style-type: none"> - la banque retenue : Crédit Agricole - le montant de l'emprunt : 5 600 € - la durée : 3 mois - le taux : fixe = 4.98 % - l'échéance : trimestrielle, 5 669.72 € - le coût total : 5 669.72 €
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 5 AOUT 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : - 7 AOUT 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 1^{er} août 2008</p> <p align="center">Le Président, José Daniel</p> <div align="center">  </div>

